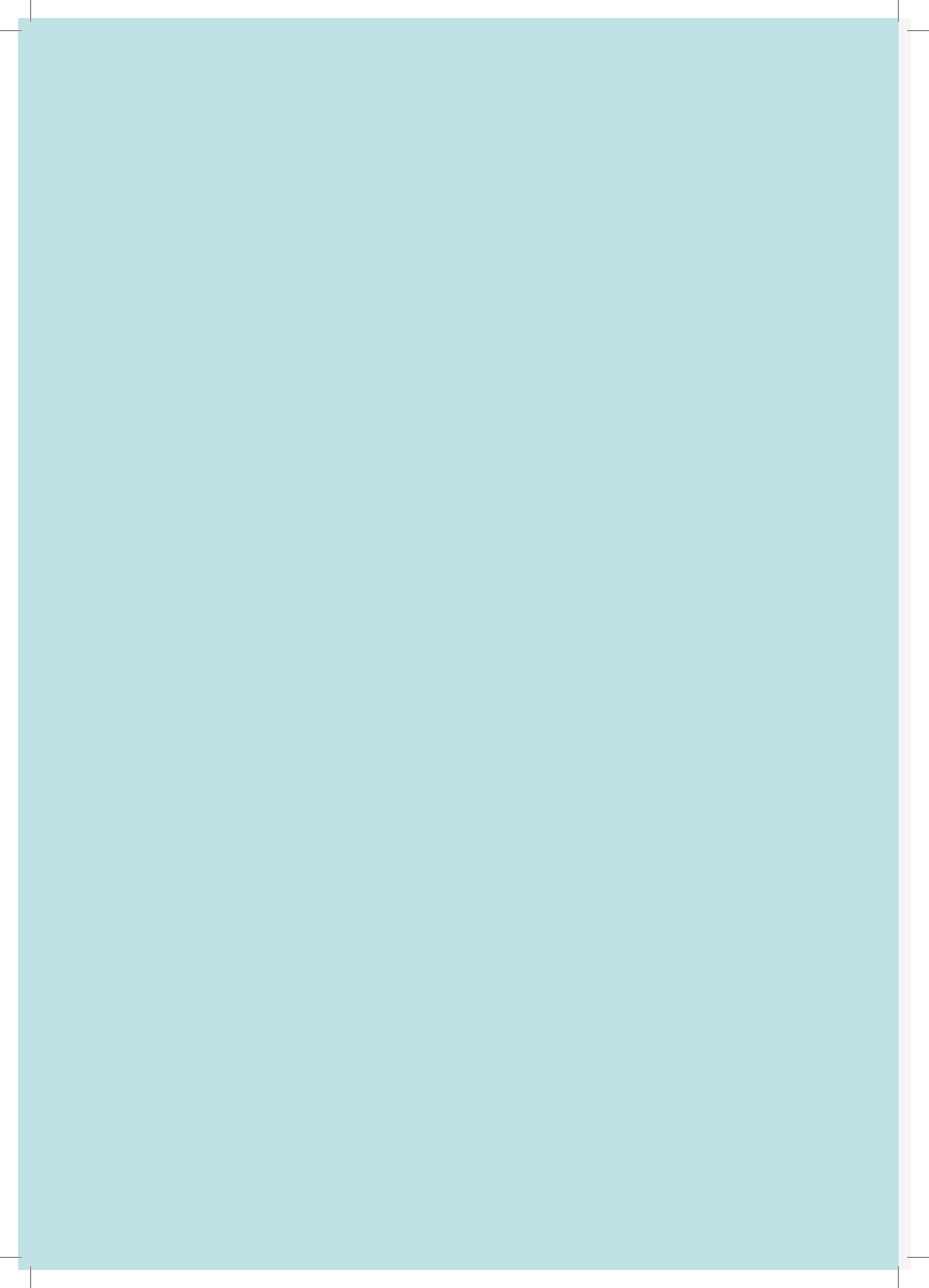




SOLIDARITÉS

PLAN AUTISME 2023-2028

*Bilan intermédiaire sur les engagements
régionaux réalisés*



Plan DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

POUR L'ACCOMPAGNEMENT
DES PERSONNES VIVANT
AVEC UN TROUBLE DU SPECTRE
DE L'AUTISME (TSA)



Plan régional pour l'accompagnement des personnes vivant avec un trouble du spectre de l'autisme (TSA)

Le Plan régional adopté en 2023 pour l'accompagnement des personnes vivant avec un TSA constitue une étape majeure dans l'engagement de la Région Île-de-France en matière d'inclusion et de soutien aux familles. Ce plan s'inscrit en cohérence avec la stratégie nationale « autisme et troubles du neurodéveloppement (TND) », et se décline autour de trois axes prioritaires, à mettre en œuvre d'ici 2028.

- mieux repérer, diagnostiquer et soigner
- mieux vivre au quotidien
- sensibiliser, mieux faire savoir

Il s'adresse aux enfants, adolescents et adultes présentant un TSA, à leurs aidants familiaux, ainsi qu'aux professionnels des secteurs médical, médico-social, éducatif et culturel.

Pour atteindre ces objectifs, la Région s'est dotée des moyens nécessaires avec l'adoption d'un règlement d'intervention spécifique permettant de financer, tant en fonctionnement qu'en investissement, des solutions concrètes au service de l'accompagnement des personnes vivant avec un TSA.

Le plan est mené en partenariat avec des acteurs majeurs du champ de l'autisme et de l'inclusion, notamment le Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de handicap (CREAI), le Centre de Ressources Autisme Île-de-France (CRAIF) et le Conseil Consultatif du Handicap régional.

Sur les 27 engagements pris dans le plan, 16 ont d'ores et déjà été réalisés.

Depuis septembre 2023, 3,8 M€ ont été votés pour des projets ciblés.

BILAN INTERMÉDIAIRE

sur les engagements amorcés ou réalisés depuis l'adoption du Plan Autisme

► Engagement n° 2 : Encourager et soutenir la création de crèches inclusives sur le territoire francilien pour favoriser la prise en charge dès le plus jeune âge

- 200 000 € pour accompagner l'ouverture de la 3^e crèche inclusive Poulpi (ex les Bullotins)

Pour certains enfants dont le développement est atypique (1 sur 6), le milieu ordinaire (crèche, école) n'est pas adapté dans un premier temps. Les crèches inclusives permettent alors d'accompagner les enfants dans leur développement par des méthodes reconnues et des professionnels de l'autisme, d'accueillir les enfants avec troubles dès 18 mois, sans attendre un diagnostic posé tardivement (actuellement entre les 3 et 6 ans de l'enfant) afin d'intervenir le plus tôt possible.

- 45 000 € au bénéfice d'APATE « La maison de l'Inclusion et de l'Innovation » pour participer à la création de 3 espaces sensoriels pour jeunes enfants présentant des TSA, dans 3 crèches inclusives de Paris (situées dans les 10^e, 11^e et 16^e arrondissements).

► Engagement n° 3 : Diffuser un kit de sensibilisation auprès des professionnels de première ligne, pour permettre le repérage des signes précoces de troubles neurodéveloppementaux (une attention particulière sera portée sur le repérage des jeunes filles atteintes d'un trouble du spectre autistique)

Favoriser l'information à destination des parents et faire connaître les lieux d'accompagnement et de soutien existants.

- 17 150 € pour la fresque de l'Autisme en s'inspirant du modèle de la Fresque pour le climat, créée par le CRAIF (Centre Ressources Autisme en Île-de-France)

Cet atelier basé sur l'intelligence collective vise à sensibiliser divers publics aux particularités du fonctionnement autistique et aux stratégies d'accompagnement et d'adaptation pour faciliter le quotidien d'une personne autiste.

La Fresque sera testée auprès de différents groupes utilisateurs : personnes autistes, proches aidants, professionnels. À terme, le CRAIF pourra former des ambassadeurs qui pourront eux-mêmes animer des Fresques de l'Autisme auprès de divers publics.

- 40 000 € au bénéfice d'Autisme Ensemble 95 pour développer un Pôle d'accompagnement Autisme et Communication Alternative et Augmentée (CAA) pour sensibiliser les familles concernées, les crèches et accueils de loisirs

Ce dispositif permettra également de mettre à disposition des lieux collectifs permettant des actions de sensibilisations à l'autisme et de développer des outils de communication pour faciliter l'inclusion des enfants avec TSA dès le premier âge.

Il sera déployé dans un premier temps dans 5 communes de 3 départements franciliens : Pontoise, Meaux, La Ferté-sous-Jouarre, Aubervilliers, et L'Île-Saint-Denis.

- 7 000 € pour le projet de l'association SENSYP78, qui accompagne les familles, anime et fait la promotion d'un réseau communautaire d'acteurs concernés par la cause de l'autisme, dispense des formations sur l'inclusion du jeune public autiste au sein d'établissements scolaires et de structures en charge du temps périscolaire et extrascolaire.
- 15 000 € pour le Campus Urbain d'Ivry-sur-Seine dans le cadre du projet SensiVille Autisme qui s'inscrit dans un projet de recherche participative sur l'autisme et la sensorialité en ville : ateliers participatifs de sensibilisation aux particularités sensorielles des personnes autistes en milieu urbain, porté par l'association Campus Urbain d'Ivry-sur-Seine, dans le but d'informer la population sur les caractéristiques de l'autisme et de déconstruire les stéréotypes en faveur de l'inclusivité.
- 9 250 € pour l'association AB-AIDE afin de promouvoir le développement de structures d'accueil pour les personnes autistes, apporter aux familles écoute et soutien, promouvoir les thérapies améliorant la qualité de vie des personnes, organiser les démarches de formation et d'information sur l'autisme et tout autre trouble du développement et du comportement.

► **Engagement n° 4 : Soutenir en investissement la création de Plateformes de Diagnostic de l'Autisme de Proximité (PDAP) et de plateformes de Coordination et d'Orientation (PCO) pour renforcer les solutions de diagnostic de proximité et doter chaque département francilien d'au moins 2 de ces structures**

La Région soutient la création d'une Plate-forme Service de Diagnostic et d'Accompagnement Précoce (SDAP) des personnes présentant un trouble du neuro-développement et d'un service mobile parentalité/grande vulnérabilité au sein du Centre Médical Psycho-Pédagogique (CMPP) de Beaumont dans le Val-d'Oise, avec l'attribution d'une subvention de 130 000 € en 2024.

La Région a également soutenu l'association HOVIA à hauteur de 130 400 € en 2024 pour l'extension de la Plate-forme de Coordination et d'Orientation (PCO) « Le Sémaphore » située à Paris 15^e qui prend en charge 1 400 enfants par an.

► **Engagement n° 5 : Valoriser les projets d'installation et d'équipement de maisons médicales prenant en compte la sensibilisation et la formation des professionnels de santé à la prise en charge des patients vivant avec un TSA**

Une communication de la Région a été effectuée auprès des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) et structures de soins en octobre 2023, et un partenariat est engagé entre l'association Coactis Santé et 4 MSP.

► **Engagement n° 6 : Soutenir des projets pédagogiques adaptés pour les personnes présentant un Trouble du Spectre de l'Autisme ou destinés à des enfants qui ne peuvent intégrer aucune structure scolaire**

- 23 250 € au bénéfice du Groupe SOS Solidarités pour le dispositif Classe Avenir pro Autisme (CAPA) pour 15 jeunes de 18 à 30 ans avec TSA.

L'équipe accompagne ces 15 jeunes qui suivent une formation professionnalisante dispensée par le CFA ESCALE du Groupe SOS et dans le cadre d'un contrat de professionnalisation expérimental. L'objectif du dispositif est d'amener ces jeunes vers l'employabilité de droit commun en apportant un accompagnement sur mesure et individualisé.

- 27 500 € pour l'Établissement Public National Antoine Koenigswarter (EPNAK) qui ouvre une plate-forme d'accompagnement à l'insertion professionnelle des adultes présentant un TSA avec déficience intellectuelle. Ce dispositif « Les ateliers du ROI » (Réussir son Orientation et son Insertion) est situé à Guyancourt dans les Yvelines.
- 25 000 € pour le projet de l'association Sur les bancs de l'école pour mettre en œuvre, dans « la Maison de Ted » (lieu entièrement dédié aux familles d'enfants ayant des troubles autistiques), des programmes d'information et de sensibilisation en vue d'une prise en charge optimale des enfants ayant des troubles du spectre autistique dans leur projet de scolarisation.
- 10 000 € pour le projet de l'association Votre École chez vous qui permet à des lycéens ayant un TSA ou trouble du neuro-développement de suivre une scolarisation à domicile.
- 20 000 € pour l'association Joker afin de développer les actions menées par le centre « Bulle d'Air » à destination des enfants atteints de TSA.

Situé à Croissy-sur-Seine, « Bulle d'Air » accueille chaque année environ 150 enfants en situation de handicap. Le projet consiste, lors des passages des enfants avec les familles dans le centre, à mettre en œuvre un nouveau dispositif SAFE (Socialisation, Autonomie et Fonctions Exécutives). Ce dernier fusionne les groupes de socialisation et l'unité de soutien aux apprentissages afin de permettre une approche plus globale dans le projet des enfants.

« Bulle d'Air » réunit alors dans un même espace la rééducation nécessaire aux enfants mais aussi des temps de socialisation et d'apprentissage ainsi que de la consultation diagnostic et de l'accompagnement parental pour une prise en charge globale de l'enfant.

► **Engagement n° 8 : Solliciter le ministère de l'Éducation Nationale, le ministère en charge des personnes handicapées, les académies de Versailles, Créteil et Paris, l'ARS d'Île-de-France, ainsi que la Délégation Interministérielle en charge de la Stratégie Nationale Autisme et TND pour développer des Unités d'Enseignement Autisme dans des lycées franciliens**

La Présidente de la Région a adressé en début d'année 2024 un courrier au ministre de l'Éducation nationale, espérant un engagement fort de l'État pour garantir aux jeunes vivant avec un TSA des conditions de scolarisation satisfaisantes.

► Engagement n° 10 : Développer un volet dédié pour les personnes ayant des TSA-TND dans la convention de partenariat qui lie la Région et l'AGEFIPH

La convention triennale de partenariat entre l'Association pour la Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées (AGEFIPH) et la Région a été renouvelée pour la période 2025-2028 avec l'ajout de l'engagement à prendre pour développer un volet spécifique dédié aux personnes des troubles du neuro développement (TND).

► Engagement n° 11 : Systématiser et amplifier la participation de la Région Île-de-France à la journée Duo Day

En 2024, 7 duos ont été constitués, dont un duo formé par la Présidente avec 2 candidates. Ces duos ont notamment été réalisés grâce au sourcing d'ARPEJEH et de la Fondation pour l'Audition.

► Engagement n° 12 : Promouvoir dans chaque ville francilienne la pratique des échecs auprès des personnes atteintes d'un TSA, en finançant des équipements et du matériel adapté

- 53 800 € ont été votés pour le programme « INFINITE Autisme » de la Fédération Française des Echecs qui a vocation à être déployé dans les Instituts Médico Educatifs (IME) franciliens, à destination de jeunes atteints de TSA pour les faire progresser par des méthodes adaptées.

Le programme a été lancé de façon expérimentale dans 2 centres en Ile-de-France en 2022. Le bilan très prometteur de l'année test 2022 a incité la fédération à étendre ce dispositif.

- 15 000 € ont également été attribués à la Fédération française des échecs pour l'année 2025 afin de mettre en place le programme « Ulis Mat! ».

Ce dispositif de la FFE a pour but d'adapter l'enseignement du jeu d'échecs aux besoins des élèves à besoins éducatifs particuliers. Le programme sera proposé aux villes franciliennes qui pourront acheter des kits d'échecs destinés aux écoles accueillant des classes Ulis.

Les objectifs sont les suivants :

- d'initier les élèves des classes Ulis au jeu d'échecs à travers une approche adaptée,
- de favoriser l'inclusion scolaire en rendant le jeu accessible à tous.

« Ulis Mat! » s'appuiera sur un livret pédagogique co-construit avec une enseignante de classe Ulis joueuse d'échecs (pour assurer la cohérence avec les pratiques de terrain) et des experts pédagogiques de la FFE pour adapter le contenu au jeune public. Cette méthode est inspirée des pratiques éprouvées en Instituts Médico-Educatifs et du programme Infinite Autisme.

► Engagement n° 15 : Soutenir les projets dédiés au développement de la pratique sportive pour les personnes atteintes de handicap à l'image du PRISME dans le département de la Seine- Saint-Denis ou du projet d'Institut de Santé Parasport Connecté dans le département des Yvelines

La Région soutient l'Institut de Santé Parasport Connecté (ISPC) aux Mureaux, et pour lequel elle a voté des subventions de 1 M€ en 2024 et 3 M€ en 2025 (budget du service des sports).

L'ISPC vise à promouvoir le sport et la santé pour les personnes en situation de handicap, et les accompagner dans leur pratique sportive, que ce soit pour découvrir, redécouvrir ou améliorer leur activité physique, sans nécessairement viser un entraînement de haut niveau. L'ISPC offre une prise en charge pluridisciplinaire comprenant des consultations médicales, des évaluations, des conseils à la pratique, ainsi qu'un accompagnement sur le terrain.

Le projet, qui s'implantera aux Mureaux en 2026, prévoit un grand bâtiment de 8 500 m² avec des infrastructures sportives telles qu'un dojo, une salle d'armes, une salle de yoga, ainsi que des terrains de football et de tennis. L'objectif est de favoriser l'inclusion sociale et la pratique sportive adaptée pour tous les types de handicaps, en proposant notamment un parcours « aller vers » pour accompagner les personnes dans leur environnement quotidien.

L'ISPC ambitionne également d'être un centre d'expertise reconnu au niveau national et international, en combinant santé, formation et recherche dans le domaine du parasport.

► Engagement n° 17 : Sensibiliser les acteurs du logement et les bailleurs sociaux aux particularités des TSA-TND et soutenir le développement de nouvelles formes d'habitat alternatives à l'hébergement

Plusieurs rencontres avec les départements des Yvelines et de la Seine-Saint-Denis ont été organisées autour de l'habitat inclusif.

La Région participe régulièrement à la Commission des financeurs de l'habitat inclusif pour discuter des candidatures à la programmation d'aide à la vie partagée 2025, et plus globalement des perspectives de développement de l'habitat inclusif.

► Engagement n° 18 : Accompagner les associations gestionnaires dans la transformation de leur offre d'hébergement

- 137 379 € pour l'Établissement Public médico-Social (EPMS) du Provinois pour l'équipement mobilier et l'agencement d'un foyer de vie et d'un foyer d'hébergement d'un total de 45 places, et la création d'un accueil de jour de 10 places pour adultes handicapés.
- 200 000 € pour MAIA-Autisme pour un projet d'accueil de 14 adultes avec TSA : création de 6 places adultes d'accompagnement de jour en Centre d'Accueil de Jour Médicalisé (CAJM), et création de 8 places adultes d'accompagnement avec internat en Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM).
- 200 000 € pour le regroupement de tous les établissements et services de l'association ABPIEH sur un même site « la Villa Benjamin »

► Engagement n° 19 : Aider à la création d'au moins une unité résidentielle par département pour les personnes sans solutions

2 projets ont été soutenus en 2023 à Paris et dans le Val-d'Oise, portés respectivement par l'association Le Silence des justes et HEVEA pour un total de 600 000 €.

Une subvention de 200 000 € a également été accordée en 2025 au Groupe SOS Solidarités pour la création d'une unité résidentielle spécialisée dans l'accueil de 6 adultes avec TSA complexes située à Chelles (77).

► Engagement n° 20 : Développer, en partenariat avec le centre Hubertine Auclert, des actions permettant de sensibiliser les victimes potentielles à la question des violences faites aux femmes vivant avec un TSA

Mme Gibey, Directrice du CREAI, est intervenue en 2023 auprès des agents de la Région dans le cadre de la Quinzaine Orange sur les violences faites aux femmes autistes.

► Engagement n° 24 : Contractualiser un partenariat renforcé avec la Maison de l'Autisme à Aubervilliers pour favoriser la sensibilisation et l'accompagnement des familles et des personnes TSA

Lors de la Conférence Nationale du Handicap le 11 février 2020, le Président de la République a souhaité que soit créée une Maison de l'autisme qui a vocation à être LE point d'entrée national en la matière.

Elle est un lieu d'échange, de rencontres et de services pour les personnes autistes, les familles et les proches aidants, mais également pour les professionnels, les associations et toute personne souhaitant mieux comprendre l'autisme (chefs d'entreprise, commerçants, grand public...).

En 2023, la Région a voté une subvention de 300 000 € pour accompagner la création de la Maison de l'autisme à Aubervilliers.

► Engagement n° 26 : Installer un comité de suivi composé d'associations partenaires spécialisées dans le Trouble du Spectre de l'Autisme ainsi que l'élus du Conseil régional

Le 1^{er} comité de suivi s'est tenu à la Région le 6 mars 2025. Il a pour objectif de suivre l'état d'avancement des mesures du Plan Autisme et de les évaluer.



Région Solidaire
Délégation Handicap
delegationhandicap@iledefrance.fr



Région Île-de-France
2, rue Simone-Veil
93400 Saint-Ouen
Tél. : 01 53 85 53 85

www.iledefrance.fr
f RegionIleDeFrance
x iledefrance
@ iledefrance

